

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 26 Août à 18 H 45

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, ~~Mme CHATEL Fanny~~, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, Mme ROTON-VIVIER Caroline, M MAUBOUSSIN Bruno, M GAUTHIER Jean-Luc, Mme LEGAT Nadine, ~~Mme GUILLAUMET Annick~~, M JOUAULT Alain, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :

Mme CHATEL Fanny (donne pouvoir à Mme PREVOT), Mme REQUENA-CARRE Maïté-

Absents :

Mme GUILLAUMET Annick -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monique BÉCRET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :

19 Août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

N° 2026 -50 Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, il désigne, au début de chacune de ses réunions, un secrétaire de séance pris parmi ses membres ;

Considérant la tenue de la séance en date du mercredi 26 Août 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤ *DESIGNE Monique BÉCRET secrétaire de séance.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Monique BÉCRET	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY
 	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 26 Août à 18 H 45

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, ~~Mme CHATEL Fanny~~, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, Mme ROTON-VIVIER Caroline, M MAUBOUSSIN Bruno, M GAUTHIER Jean-Luc, Mme LEGAT Nadine, ~~Mme GUILLAUMET Annick~~, M JOUAULT Alain, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :

Mme CHATEL Fanny (donne pouvoir à Mme PREVOT), Mme REQUENA-CARRE Maïté-

Absents :

Mme GUILLAUMET Annick -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monique BÉCRET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :

19 Août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

N° 2026 -51 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS du 3 Juillet 2026

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 3 Juillet 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤Adopte le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 3 Juillet 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Monique BÉCRET	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 26 Août à 18 H 45

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, ~~Mme CHATEL Fanny~~, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, Mme ROTON-VIVIER Caroline, M MAUBOUSSIN Bruno, M GAUTHIER Jean-Luc, Mme LEGAT Nadine, ~~Mme GUILLAUMET Annick~~, M JOUAULT Alain, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :

Mme CHATEL Fanny (donne pouvoir à Mme PREVOT), Mme REQUENA-CARRE Maïté-

Absents :

Mme GUILLAUMET Annick -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monique BÉCRET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
19 Août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

N° 2026 -52 Objet : Avenant n°1 à la délibération de la régie mixte du Foyer Logement

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2023-57 en date du 18 Décembre 2023 instituant une régie de recettes et de dépenses auprès du Foyer Logement de La Suze sur Sarthe,
Considérant une volonté de la DGFIP de réduire progressivement le recours aux paiements par chèque, avec la fermeture annoncée du centre de traitement des chèques en juin 2027,*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,*

➤ L'article 4 de la délibération est modifié comme suit :

« Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- ✓ Numéraire
- ✓ Carte bleue

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance »

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Monique BÉCRET	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY
	



Date de Convocation :
19 Août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 26 Août à 18 H 45

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, ~~Mme CHATEL Fanny~~, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, Mme ROTON-VIVIER Caroline, M MAUBOUSSIN Bruno, M GAUTHIER Jean-Luc, Mme LEGAT Nadine, ~~Mme GUILLAUMET Annick~~, M JOUAULT Alain, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :

Mme CHATEL Fanny (donne pouvoir à Mme PREVOT), Mme REQUENA-CARRE Maïté-

Absents :

Mme GUILLAUMET Annick -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monique BÉCRET a été élue Secrétaire de Séance.

N° 2026 -53 Objet : Tarifs vente accessoires Octobre Rose

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la marche solidaire organisée par La Fun Academy Loisir de Malicorne, dans le cadre d'Octobre Rose, au profit de la Ligue contre le cancer,

Considérant la participation de la Résidence Autonomie à cette manifestation par la tenue d'un stand au sein du village d'arrivée à Malicorne, permettant de valoriser les actions menées par la Résidence Autonomie et de proposer à la vente les produits restants des précédentes opérations Octobre Rose,

Considérant qu'il convient, à ce titre, de fixer les tarifs de vente des accessoires proposés sur ce stand,

Après avoir entendu l'exposé de la directrice de la Résidence Autonomie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤ **Décide de fixer les tarifs comme présentés dans le tableau suivant :**

	<i>Tarif</i>
<i>Pochette Octobre Rose</i>	<i>5.00 €</i>
<i>Casquette Octobre Rose</i>	<i>10.00 €</i>
<i>Tote Bag Octobre Rose</i>	<i>10.00 €</i>
<i>Eco-Cup Octobre Rose</i>	<i>1.00 €</i>

- **DIT** que les sommes récoltées seront intégralement reversées au Comité de la Sarthe de la Ligue contre le Cancer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Monique BÉCRET	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY
	



Date de Convocation :
19 Août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 26 Août à 18 H 45

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, ~~Mme CHATEL Fanny~~, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, Mme ROTON-VIVIER Caroline, M MAUBOUSSIN Bruno, M GAUTHIER Jean-Luc, Mme LEGAT Nadine, ~~Mme GUILLAUMET Annick~~, M JOUAULT Alain, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :

Mme CHATEL Fanny (donne pouvoir à Mme PREVOT), Mme REQUENA-CARRE Maïté-

Absents :

Mme GUILLAUMET Annick -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monique BÉCRET a été élue Secrétaire de Séance.

N° 2026 -54 Objet : Convention Atelier Sensibilisation Musique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intervention proposée par l'Ecole de Musique Intercommunale dans le cadre de séances de sensibilisation musicale, une convention de partenariat doit être signée entre l'école de musique du Val de Sarthe et la résidence autonomie,

Considérant la volonté de dispenser des animations à la résidence autonomie La Tannerie,

Ayant entendu l'exposé de la directrice de la résidence autonomie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'intervention avec l'école de musique du Val de Sarthe pour l'animation de l'atelier de sensibilisation musicale auprès des résidents de la résidence autonomie à raison d'une séance d'une heure par mois à compter du 1^{er} Septembre 2026 jusqu'au 31 Août 2027 au tarif de 33.00 € la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Monique BÉCRET	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY
	



Date de Convocation :
19 Août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE

L'an deux mil vingt-six, le 26 Août à 18 H 45

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, ~~Mme CHATEL Fanny~~, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, Mme ROTON-VIVIER Caroline, M MAUBOUSSIN Bruno, M GAUTHIER Jean-Luc, Mme LEGAT Nadine, ~~Mme GUILLAUMET Annick~~, M JOUAULT Alain, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :

Mme CHATEL Fanny (donne pouvoir à Mme PREVOT), Mme REQUENA-CARRE Maïté-

Absents :

Mme GUILLAUMET Annick -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monique BÉCRET a été élue Secrétaire de Séance.

N° 2026 -55 Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
avec le Conseil Départemental 2026 - 2031

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir,

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du 10 Juillet 2026 fixant les modalités d'attribution du forfait autonomie et autorisant le Président du Conseil Départemental à signer les contrats d'objectifs et de moyens avec les gestionnaires de résidences autonomie,

Ayant entendu l'exposé de la directrice de la Résidence Autonomie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤Autorise Monsieur le Président à signer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le conseil départemental.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Monique BÉCRET	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA SUZE SUR SARTHE

Date de Convocation :
 19 Août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 26 Août à 18 H 45

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe SAUDUBRAY, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. SAUDUBRAY Philippe, Mme PREVOT Anne-Sophie, M EL HADJ Mustafa, ~~Mme CHATEL Fanny~~, Mme BÉCRET Monique, M SALÉ François, Mme ROTON-VIVIER Caroline, M MAUBOUSSIN Bruno, M GAUTHIER Jean-Luc, Mme LEGAT Nadine, ~~Mme GUILLAUMET Annick~~, M JOUAULT Alain, ~~Mme REQUENA-CARRE Maïté~~

Absents excusés :

Mme CHATEL Fanny (donne pouvoir à Mme PREVOT), Mme REQUENA-CARRE Maïté-

Absents :

Mme GUILLAUMET Annick -

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monique BÉCRET a été élue Secrétaire de Séance.

N° 2026 -57 Objet : Colis de Noël 2026 des bénéficiaires de l'aide alimentaire

Monsieur le Président rappelle le colis offert chaque année aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Suite au bilan réalisé sur le colis de l'an passé, il est proposé de maintenir sa composition en ajoutant un bon pour une pâtisserie à prendre chez un boulanger de la commune. La valeur du bon d'achat reste inchangée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE

D'octroyer :

- 1 adhésion à la médiathèque et 1 adhésion à la ludothèque par personne (cumul des 2 adhésions possible)
- ou 1 adhésion à la Coulée Douce par personne,
- 1 bon pour un plat préparé ou une volaille à prendre chez un traiteur de La Suze le 24 Décembre,
- 1 bon d'achat pour une pâtisserie d'une valeur de 5 € par personne à prendre chez un boulanger de La Suze,
- 1 bon d'achat à faire valoir au Carrefour Express de La Suze :
 - D'une valeur de 35 € par personne pour les familles de 1 personne,
 - D'une valeur de 30 € par personne pour les familles de 2 personnes,
 - D'une valeur de 25 € par personne pour les familles de 3 personnes et plus.

AUTORISE

Monsieur le Président à régler les factures correspondantes et à passer la commande auprès du traiteur

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Monique BÉCRET	Le Président du CCAS, Philippe SAUDUBRAY
	